

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n°2018-012

**MODIFICATION DES STATUTS
DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU TERRITOIRE DE LA COTE
OUEST**

**INTEGRATION DES NOUVELLES
COMPETENCES « GEMAPI » ET
« EAU ET ASSAINISSEMENT »**

**CONSULTATION DES COMMUNES
MEMBRES**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal
a été faite le 26 février 2018 et affichée
le 27 février 2018.

- le compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
le : 14 MARS 2018

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 6 MARS 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi six mars, le
Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie,
après convocation légale sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : M. Sergio Erapa, 11^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire,
Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé
2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme
Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye
5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint,
Mme Cala M'Rhéhourri 7^{ème} adjointe, Mme Annick
Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot
9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint,
M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor,
M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard
Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Jean-Hubert
M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante,
M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine
Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte,
M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie
Auber.

Absents représentés : M. Ludovic Latra (par M. Jean
Paul Babef), M. Alain Iafar (par M. Jean-Hubert
M'Simbona), Mme Karine Mounien (par Mme Paulette
Lacpatia 1^{ère} adjointe), Mme Catherine Gossard (par
M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint), Mme Anne-Laure Boyer
(par Mme Danila Bègue), Mme Mikaëla Latra (par
Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe), Mme Mémouna Patel
(par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivé (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : M. Erapa (18h22-
18h25), Mme Anli (18h34-18h37), M. M'Simbona
(19h02-19h05), Mme Mourgaye (19h10-19h13).

Absent (s): Mme Brigitte Laurestant, Mme Dorisca
Tiburce, M. Hary Auber, Mme Firose Gador.

.....
.....

Affaire n°2018-012

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**

**INTEGRATION DES NOUVELLES COMPETENCES « GEMAPI » ET « EAU ET
ASSAINISSEMENT »**

CONSULTATION DES COMMUNES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral N°4061 du 31 décembre 2001 portant création de la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest et approbation de ses statuts définissant notamment ses champs de compétences modifiées par arrêtés préfectoraux des 11 janvier et 17 avril 2002, du 11 mars 2004, du 16 décembre 2005, du 16 mai 2007, du 10 mai 2012, du 16 juillet 2013, du 29 janvier 2014 et du 29 décembre 2016,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest du 18 décembre 2017,

Vu le projet de statuts modifiés joint à la présente délibération,

Vu le courrier du TCO relatif à la modification de leurs statuts en conseil communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales », en date du 22 février 2018,

Vu le rapport présenté en séance le 6 mars 2018, relatif à la modification des statuts de la communauté d'agglomération du TCO,

Considérant qu'en application de la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dont les principes sont repris dans le Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion des milieux aquatiques et de préventions des inondations entrent de plein droit dans le champs de compétences de la communauté d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la compétence « eau et assainissement » ne sera pas intégrée aux statuts du TCO au titre d'une nouvelle compétence optionnelle au 1^{er} janvier 2018 mais sera transférée au titre des compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020,

Considérant qu'en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences des communes aux EPCI sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de la majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que les communes membres sont alors appelées à se prononcer sur la modification des statuts du TCO dans les conditions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicables aux transferts de compétences des communes vers les EPCI,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les modifications statutaires figurant dans le projet de statuts joint à la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

 
Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le 28/03/2018



ID : 974-219740073-20180306-DL_060318_012-DE